

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 4 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 16 mars 2012 relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques

NOR : FCPE1411253A

Le secrétaire d'Etat chargé du budget,
Vu le code général des impôts ;
Vu le livre des procédures fiscales ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 5 ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2012 modifié relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 16 mars 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° L'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – La liste, le ressort territorial et le siège des directions spécialisées de contrôle fiscal, services déconcentrés de la direction générale des finances publiques créés en application des I et III de l'article 5 du décret du 16 juin 2009 susvisé, sont fixés à l'annexe au présent arrêté. » ;

2° L'article 4 est abrogé ;

3° L'annexe est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

La direction spécialisée de contrôle fiscal Ile-de-France se substitue aux directions spécialisées de contrôle fiscal Ile-de-France Est et Ile-de-France Ouest dans les procédures de contrôles, contentieuses et gracieuses en cours à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 septembre 2014.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur général,

B. PARENT

A N N E X E

DIRECTION SPÉCIALISÉE de contrôle fiscal	RESSORT TERRITORIAL	SIÈGE
Direction spécialisée de contrôle fiscal Nord.	Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais, Picardie.	Lille (Nord).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Est.	Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Ile-de-France.	Ile-de-France	Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre.	Auvergne, Centre.	Orléans (Loiret).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Rhône-Alpes - Bourgogne.	Bourgogne, Rhône-Alpes.	Lyon (Rhône).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Est.	Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur.	Marseille (Bouches-du-Rhône).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Pyrénées.	Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.	Toulouse (Haute-Garonne).

DIRECTION SPÉCIALISÉE de contrôle fiscal	RESSORT TERRITORIAL	SIÈGE
Direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Ouest.	Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.	Bordeaux (Gironde).
Direction spécialisée de contrôle fiscal Ouest.	Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire.	Rennes (Ille-et-Vilaine).